

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-20/A-00015
Propriétaire : Minto Communitites – Canada
Emplacement : 141, avenue Aquarium
Quartier : 19 – Cumberland
Description officielle : lot 120, plan 4M-1613
Zonage : R3YY[2164]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire construire une maison individuelle isolée de deux étages sur ce lot vacant qui est situé dans la phase 6 du plan de lotissement Avalon Encore, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure en vue de permettre la réduction du retrait de la cour avant à 5,91 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 6 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.